

Carburant : Fin des aides à la pompe au 1^{er} janvier 2023 Les Transports Routiers attendent des mesures de soutien spécifiques

Depuis maintenant plus d'un an le prix du carburant fluctue fortement dans des proportions telles que les transporteurs routiers ne peuvent pas en répercuter son coût face à des donneurs d'ordre peu disposés à l'accepter. Cette hausse vient s'ajouter à toutes celles que subissent par ailleurs les entreprises : AdBlue, assurances, pneumatiques, électricité, revalorisations salariales... Alors que le Gouvernement annonce une aide aux particuliers gros rouleurs au 1^{er} janvier 2023, les transporteurs routiers s'inquiètent qu'aucune annonce concrète n'ait encore été faite sur un dispositif similaire pour les professionnels.

Dans un contexte de forte inflation sur les prix des énergies et notamment celui du carburant, le Gouvernement et le groupe Totalenergies ont mis en place dès le mois d'Avril 2022 des remises à la pompe pour tous les usagers. Si les transporteurs soulignent la mesure, ils constatent que les aides ont fortement été réduites dès le 16 novembre et qu'elles prendront fin le 31 décembre 2022.

Le poste carburant représente en moyenne 30% des charges des entreprises du Transport Routier. Si elles disposent d'un dispositif légal permettant en théorie de répercuter les variations de prix du gasoil, il est très difficile dans les faits pour les entreprises de répercuter à leurs clients, les fortes fluctuations régulières du carburant et plus globalement de renégocier leur contrat de transport. Beaucoup d'entreprises ont été obligées de réduire significativement leur trésorerie. Si rien ne remplace le dispositif de remise à la pompe au 1^{er} janvier 2023, il est à craindre un nombre important de défaillances d'entreprises dès le 1^{er} semestre 2023, et plus particulièrement chez les TPE et PME.

Tout au long des crises successives, les entreprises du secteur ont démontré le rôle vital qu'elles ont tenu en soutien de l'économie du pays. Au-delà de la reconnaissance, elles demandent au Gouvernement de leur maintenir son soutien.

Depuis plusieurs semaines, les Organisations Professionnelles au niveau national s'activent au quotidien pour obtenir également une aide spécifique dédiée aux professionnels gros rouleurs à compter du 1^{er} janvier 2023 proposant notamment l'application d'une remise par litres de carburant consommés. Des déclarations récentes de Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie et de Clément BEAUNE, Ministre Délégué aux Transports, sont venues confirmer que le Gouvernement y travaillait mais aucune annonce précisant le dispositif n'est encore intervenue. Les entreprises s'en inquiètent fortement, elles appellent le Gouvernement à annoncer rapidement les mesures de soutien destinées aux transports routiers, professionnels « *gros rouleurs* » qu'il entend prendre.